

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Optique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

Le radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



# MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

N° P19- 063246

ND: 37059

Autres

Optique

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 0836 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

JAMALEDINE MOHAMED

Date de naissance :

01.01.1943

Adresse :

69 RUE MY IDRISSE EL AZHAR - BERRECHID

Tél. 0641444665

Total des frais engagés : 328.40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



M.I.D.

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : BERRECHID

Signature de l'adhérent(e) :

jean18/05/2020



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
|                 |                   |                       |                                 |  |
|                 |                   |                       |                                 |  |
|                 |                   |                       |                                 |  |

### EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur  | Date       | Montant de la Facture |
|---|------------|-----------------------|
| Docteur Mohamad L. Zineddine - BERECHID | 27.06.2020 | 164.20                |
| Pharmacie Zineddine - BERECHID          | 27.07.2020 | 164.20                |

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

| Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Cœfficients | Montant des Honoraires |
|---|------|-----------------------------|------------------------|
|   |      |                             |                        |
|   |      |                             |                        |
|   |      |                             |                        |

### AUXILIAIRES MEDICAUX

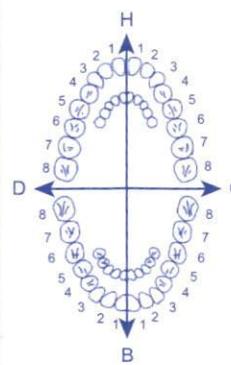
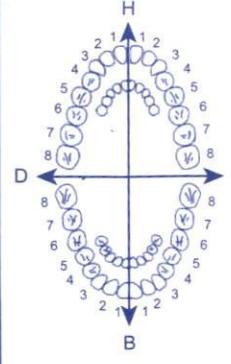
| Cachet et signature du Praticien | Date des Soins | Nombre |    |    |    | Montant détaillé des Honoraires |
|----------------------------------|----------------|--------|----|----|----|---------------------------------|
|                                  |                | AM     | PC | IM | IV |                                 |
|                                  |                |        |    |    |    |                                 |
|                                  |                |        |    |    |    |                                 |
|                                  |                |        |    |    |    |                                 |

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

| SOINS DENTAIRES  | Dents Traitées | Nature des Soins | Coefficient | COEFFICIENT DES TRAVAUX    |          |          |   |          |          |   |          |          |  |          |          |                      |
|--|----------------|------------------|-------------|----------------------------|----------|----------|---|----------|----------|---|----------|----------|--|----------|----------|----------------------|
|   |                |                  |             | <input type="text"/>       |          |          |   |          |          |   |          |          |  |          |          |                      |
|   |                |                  |             | <input type="text"/>       |          |          |   |          |          |   |          |          |  |          |          |                      |
| <b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>   |                |                  |             | <b>MONTANTS DES SOINS</b>  |          |          |   |          |          |   |          |          |  |          |          |                      |
| <table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table> |                |                  |             | H                          | 25533412 | 21433552 | D | 00000000 | 00000000 | B | 00000000 | 00000000 |  | 35533411 | 11433553 | <input type="text"/> |
| H  | 25533412       | 21433552         |             |                            |          |          |   |          |          |   |          |          |  |          |          |                      |
| D  | 00000000       | 00000000         |             |                            |          |          |   |          |          |   |          |          |  |          |          |                      |
| B  | 00000000       | 00000000         |             |                            |          |          |   |          |          |   |          |          |  |          |          |                      |
|  | 35533411       | 11433553         |             |                            |          |          |   |          |          |   |          |          |  |          |          |                      |
| <b>[Création, remont, adjonction]</b><br>Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession  |                |                  |             | <b>DATE DU DEVIS</b>       |          |          |   |          |          |   |          |          |  |          |          |                      |
|  |                |                  |             | <input type="text"/>       |          |          |   |          |          |   |          |          |  |          |          |                      |
|  |                |                  |             | <b>DATE DE L'EXECUTION</b> |          |          |   |          |          |   |          |          |  |          |          |                      |
|  |                |                  |             | <input type="text"/>       |          |          |   |          |          |   |          |          |  |          |          |                      |

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT

valable 3 mois

Le ...../...../20.....

## DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné :

*Dr Boulit*

Certifie que Mlle, Mme, M. :

*Jeanne Lebelot Hacheur*

Présente .....

*1 HT*

Nécessitant un traitement d'une durée de :

*un hypos diabète - (Coqf)*

Dont ci-joint ordonnance :

(à défaut noter le traitement prescrit)

site : [www.mupras.com](http://www.mupras.com) // mail : [reclamation@mupras.com](mailto:reclamation@mupras.com) // phone : 0522-22-78-14 ou 0522-22-78-15 / fax : 0522-22-78-18

Adresse : 6ème étage, Angle Rue Allal BENABDELLAH et Rue Fakir Mohammed (ex Rue Heintz) - Casablanca

*[Signature]*

PHARMACIE 2000

LALLA ZINEB KADIRI

05 22 53 36 05

22 boulevard mohammed 5 , berrechid



**Facture N° 20200627-378**

Date de vente : 27/06/2020

Médecin traitant :

MR JAMALEDDINE MED

Maroc

**Arrêté la présente facture à la somme de : cent soixante-quatre DHS et vingt centimes**

# PHARMACIE 2000

LALLA ZINEB KADIRI

05 22 53 36 05

22 boulevard mohammed 5 , berrechid



Facture N° 20200718-884

Date de vente : 18/07/2020

Médecin traitant :

JAMAL EDDINE MOHAMED

Maroc

| Produit                         | Qté. | P.U    | TVA         | Total  |
|---------------------------------|------|--------|-------------|--------|
| COSOPT CL 20/5MG 5ML COLLYRE MR | 1    | 164,20 | TVA (7.00%) | 164,20 |

|              |                   |
|--------------|-------------------|
| Total HT     | 153,46 DHS        |
| TVA          | 10,74 DHS         |
| <b>Total</b> | <b>164,20 DHS</b> |

Arrêté la présente facture à la somme de : cent soixante-quatre DHS et vingt centimes

Pharmacie 2000  
Docteur Kadiri L. Zineb  
22, bd Mohammed V . BERRECHID  
Téléphone : 022.43.36.05

**COSOPT® 20 mg/ml + 5 mg/ml**

Boîte de 1 flacon

Dorzolamide/T

Veuillez lire attentivement l'intégralité de ce

Gardez cette notice, vous pourrez avoir besoin

Si vous avez toute autre question, si vous avez

votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement

d'autre, même en cas de symptômes identiques

Si l'un des effets indésirables devient grave et

mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

**Dans cette notice :**

1. QU'EST-CE QUE COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution ?

3. COMMENT UTILISER COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution ?

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES ÉVENTUELLENDS ?

5. COMMENT CONSERVER COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution ?

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

**1. QU'EST-CE QUE COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?**

COSOPT est utilisé pour diminuer une pression oculaire accrue et soigner le glaucome. Le glaucome est une maladie qui entraîne une pression potentiellement élevée du liquide présent dans l'œil. Toutefois, certaines personnes atteintes peuvent présenter une pression oculaire normale. D'autre part, une pression accrue dans l'œil n'induit pas nécessairement un glaucome.

Le glaucome est généralement causé par une accumulation du liquide qui circule dans l'œil. Cette accumulation est due à une élimination trop lente du liquide oculaire par rapport à sa sécrétion : du liquide continué à rejoindre le liquide déjà présent dans l'œil et la pression ne cesse d'augmenter. Cette hausse de pression peut endommager la partie arrière de l'œil et réduire ainsi progressivement la vue. Cette baisse progressive de la vue peut se faire si lentement que la personne ne s'en rend pas compte. Il arrive même parfois qu'une pression oculaire normale soit liée à des dommages dans la partie arrière de l'œil.

Généralement, le glaucome n'occasionne aucun symptôme. Le seul moyen de détecter un glaucome est de procéder à un examen de la pression oculaire, du nerf optique et du champ visuel auprès d'un ophtalmologue. Un glaucome non soigné peut entraîner des problèmes graves. Vous pouvez ne présenter aucun symptôme, mais le glaucome peut finir par provoquer la cécité. En réalité, c'est l'une des causes les plus fréquentes de la cécité.

Bien que COSOPT aide à lutter contre le glaucome, il ne s'agit pas d'un traitement curatif.

COSOPT contient deux substances actives : le chlorhydrate de dorzolamide et le maléate de timolol. Ces deux substances actives réduisent la pression intraoculaire en diminuant la production de liquide, chacune de manière différente.

Le chlorhydrate de dorzolamide appartient à un groupe de médicaments appelé inhibiteurs de l'anhydrase carbonique. Le maléate de timolol appartient à un groupe de médicaments appelé bêta-bloquants.

COSOPT ne crée pas de dépendance.

**2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution ?**

N'utilisez jamais COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution dans les cas suivants : vous êtes allergique à COSOPT ou à l'un des autres composants mentionnés à la fin de

LOT S029887 2

EXP 06 2021

PPV 164.20 DH

4. Dans une main, tenez le flacon à l'envers, en plaçant votre pouce ou votre index sur le poussoir.



5. Avec l'autre main, tirez doucement la paupière inférieure vers le bas pour former une cuvette.



6. Penchez la tête en arrière et regardez vers le haut.



7. Placez l'embout du flacon près de la paupière inférieure. Évitez tout contact avec l'œil. Laissez une goutte tomber dans la cuvette formée entre l'œil et la paupière en pressant légèrement le flacon.

9. Fermez l'œil pendant quelques instants. Ne clignez pas des yeux, ne vous frottez pas les yeux. 10. En gardant l'œil fermé, placez l'index dans le coin interne de l'œil et appuyez contre le nez pendant deux minutes environ. Cela empêche le médicament de couler par le canal lacrymal vers le nez et la gorge, où il pourrait être absorbé par d'autres parties du corps. Consultez votre médecin pour obtenir plus d'informations sur cette méthode.

11. Replacez le bouchon pour fermer le flacon hermétiquement. Ne serrez pas trop le bouchon.

12. Lavez-vous à nouveau les mains à l'eau et au savon pour éliminer les éventuels résidus.

Attendez au moins 15 minutes avant de remettre vos lentilles de contact.

Veillez à éviter tout contact de l'embout compte-gouttes avec l'œil, la paupière ou toute autre partie pour ne pas contaminer le collyre.

La contamination du collyre peut donner lieu à une infection oculaire.

Après l'utilisation du collyre, il est possible de ressentir une sensation de brûlure dans l'œil. Consultez votre médecin ou votre pharmacien si cette sensation persiste ou est réellement gênante.

**Durée d'utilisation**

COSOPT aide à contrôler la maladie, mais ne la guérit pas. COSOPT doit donc être utilisé tous les jours. Continuez d'utiliser COSOPT tant que votre médecin vous le prescrit.

**Si vous avez utilisé plus de COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution que vous n'auriez dû :**

Si vous pensez que vous, ou une autre personne, avez avalé le contenu d'un flacon de COSOPT, entièrement ou partiellement, ou avez utilisé plus de gouttes qu'il ne le fallait, contactez immédiatement votre médecin, votre pharmacien ou le Centre Anti-poison, même en l'absence de malaise ou de symptômes d'empoisonnement.

En cas d'ingestion accidentelle de COSOPT ou de surdosage, il se peut que vous ayez des étourdissements ou des vertiges, une perte de connaissance, un pouls très lent, une respiration sifflante ou des difficultés à respirer.

**Si vous oubliez d'utiliser COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution :**

Si le moment de la prochaine administration est proche, sautez la dose oubliée et prenez la dose suivante comme prévu. Sinon, utilisez le collyre dès que vous vous en rendez compte, puis reprenez votre schéma d'administration habituel.

Si vous ignorez si la dose doit être sautée, adressez-vous à votre médecin ou votre pharmacien. Ne doublez pas la dose pour compenser la dose que vous avez oublié.

Si vous avez des difficultés à vous rappeler d'utiliser le collyre, demandez des astuces auprès de votre pharmacien.

**COSOPT® 20 mg/ml + 5 mg/ml**

Boîte de 1 flacon

Dorzolamide/T

Veuillez lire attentivement l'intégralité de ce

Gardez cette notice, vous pourrez avoir besoin

Si vous avez toute autre question, si vous avez

votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement

d'autre, même en cas de symptômes identiques

Si l'un des effets indésirables devient grave et

mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

**Dans cette notice :**

1. QU'EST-CE QUE COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution ?

3. COMMENT UTILISER COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution ?

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES ÉVENTUELLENDS ?

5. COMMENT CONSERVER COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution ?

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

**1. QU'EST-CE QUE COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?**

COSOPT est utilisé pour diminuer une pression oculaire accrue et soigner le glaucome. Le glaucome est une maladie qui entraîne une pression potentiellement élevée du liquide présent dans l'œil. Toutefois, certaines personnes atteintes peuvent présenter une pression oculaire normale. D'autre part, une pression accrue dans l'œil n'induit pas nécessairement un glaucome.

Le glaucome est généralement causé par une accumulation du liquide qui circule dans l'œil. Cette accumulation est due à une élimination trop lente du liquide oculaire par rapport à sa sécrétion : du liquide continué à rejoindre le liquide déjà présent dans l'œil et la pression ne cesse d'augmenter. Cette hausse de pression peut endommager la partie arrière de l'œil et réduire ainsi progressivement la vue. Cette baisse progressive de la vue peut se faire si lentement que la personne ne s'en rend pas compte. Il arrive même parfois qu'une pression oculaire normale soit liée à des dommages dans la partie arrière de l'œil.

Généralement, le glaucome n'occasionne aucun symptôme. Le seul moyen de détecter un glaucome est de procéder à un examen de la pression oculaire, du nerf optique et du champ visuel auprès d'un ophtalmologue. Un glaucome non soigné peut entraîner des problèmes graves. Vous pouvez ne présenter aucun symptôme, mais le glaucome peut finir par provoquer la cécité. En réalité, c'est l'une des causes les plus fréquentes de la cécité.

Bien que COSOPT aide à lutter contre le glaucome, il ne s'agit pas d'un traitement curatif.

COSOPT contient deux substances actives : le chlorhydrate de dorzolamide et le maléate de timolol. Ces deux substances actives réduisent la pression intraoculaire en diminuant la production de liquide, chacune de manière différente.

Le chlorhydrate de dorzolamide appartient à un groupe de médicaments appelé inhibiteurs de l'anhydrase carbonique. Le maléate de timolol appartient à un groupe de médicaments appelé bêta-bloquants.

COSOPT ne crée pas de dépendance.

**2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution ?**

N'utilisez jamais COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution dans les cas suivants :

Si vous êtes allergique à COSOPT ou à l'un des autres composants mentionnés à la fin de

LOT S029887 2

EXP 06 2021

PPV 164.20 DH

4. Dans une main, tenez le flacon à l'envers, en plaçant votre pouce ou votre index sur le poussoir.



5. Avec l'autre main, tirez doucement la paupière inférieure vers le bas pour former une cuvette.



6. Penchez la tête en arrière et regardez vers le haut.



7. Placez l'embout du flacon près de la paupière inférieure. Évitez tout contact avec l'œil. Laissez une goutte tomber dans la cuvette formée entre l'œil et la paupière en pressant légèrement le flacon.

9. Fermez l'œil pendant quelques instants. Ne clignez pas des yeux, ne vous frottez pas les yeux. 10. En gardant l'œil fermé, placez l'index dans le coin interne de l'œil et appuyez contre le nez pendant deux minutes environ. Cela empêche le médicament de couler par le canal lacrymal vers le nez et la gorge, où il pourrait être absorbé par d'autres parties du corps. Consultez votre médecin pour obtenir plus d'informations sur cette méthode.

11. Replacez le bouchon pour fermer le flacon hermétiquement. Ne serrez pas trop le bouchon.

12. Lavez-vous à nouveau les mains à l'eau et au savon pour éliminer les éventuels résidus.

Attendez au moins 15 minutes avant de remettre vos lentilles de contact.

Veillez à éviter tout contact de l'embout compte-gouttes avec l'œil, la paupière ou toute autre partie pour ne pas contaminer le collyre.

La contamination du collyre peut donner lieu à une infection oculaire.

Après l'utilisation du collyre, il est possible de ressentir une sensation de brûlure dans l'œil. Consultez votre médecin ou votre pharmacien si cette sensation persiste ou est réellement gênante.

**Durée d'utilisation**

COSOPT aide à contrôler la maladie, mais ne la guérit pas. COSOPT doit donc être utilisé tous les jours. Continuez d'utiliser COSOPT tant que votre médecin vous le prescrit.

**Si vous avez utilisé plus de COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution que vous n'auriez dû :**

Si vous pensez que vous, ou une autre personne, avez avalé le contenu d'un flacon de COSOPT, entièrement ou partiellement, ou avez utilisé plus de gouttes qu'il ne le fallait, contactez immédiatement votre médecin, votre pharmacien ou le Centre Anti-poison, même en l'absence de malaise ou de symptômes d'empoisonnement.

En cas d'ingestion accidentelle de COSOPT ou de surdosage, il se peut que vous ayez des étourdissements ou des vertiges, une perte de connaissance, un pouls très lent, une respiration sifflante ou des difficultés à respirer.

**Si vous oubliez d'utiliser COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml, collyre en solution :**

Si le moment de la prochaine administration est proche, sautez la dose oubliée et prenez la dose suivante comme prévu. Sinon, utilisez le collyre dès que vous vous en rendez compte, puis reprenez votre schéma d'administration habituel.

Si vous ignorez si la dose doit être sautée, adressez-vous à votre médecin ou votre pharmacien.

Ne doublez pas la dose pour compenser la dose que vous avez oublié.

Si vous avez des difficultés à vous rappeler d'utiliser le collyre, demandez des astuces auprès de votre pharmacien.